ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Echangeur A21

Question orale n° 630

Texte de la question

M. Matthieu Marchio attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet d'échangeur routier sur l'A21 entre les sorties n° 27 (Rieulay/Marchiennes) et n° 28 (Somain/Aniche). En décembre 2023, il a été annoncé que le projet d'échangeur routier n'avait pas été retenu dans le cadre des contrats de plan État-région. Ce projet devait désengorger l'autoroute complètement bloquée aux heures de pointe. L'implantation de la future plateforme logistique sur la zone de la Renaissance, c'est 350 emplois directs sur un territoire qui aujourd'hui compte un nombre de demandeurs d'emploi très important. Pourtant, en 2023, Clément Beaune, alors ministre des transports, avait donné son accord de principe. Aussi, il lui demande si le Gouvernement compte reconsidérer sa position et réévaluer la pertinence indispensable de ce projet, afin de prendre en compte l'impact positif qu'il aurait sur l'emploi, la fluidité du trafic routier et le développement économique de la région d'Ostrevent.

Texte de la réponse

ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE A21
Mme la présidente. La parole est à M. Matthieu Marchio, pour exposer sa question, n° 630, relative à l'échangeur de l'autoroute A21.

M. Matthieu Marchio. En 2023, le ministre des transports a donné son accord de principe pour la construction d'un échangeur routier sur l'A21, dans ma circonscription, entre les sorties 27, à hauteur de Rieulay et de Marchiennes, et 28, au niveau de Somain et d'Aniche. La création de cette bretelle d'autoroute est essentielle pour le développement économique de l'Ostrevent et de Somain.

Elle permettrait de désengorger l'échangeur autoroutier existant qui dessert Somain et Aniche, parfois complètement bloqué aux heures de pointe, avec des bouchons qui peuvent déborder sur l'autoroute, créant un risque pour la sécurité routière.

La bretelle projetée contribuerait à désenclaver et à développer la zone de la Renaissance à Somain, en facilitant l'implantation d'industries et d'entreprises. Une entreprise de logistique doit s'y installer, avec 350 emplois à la clé. Il s'agit d'un formidable atout pour notre territoire du Douaisis, où le taux de chômage dépasse 11 %, soit quatre points de plus que la moyenne nationale. Cela faciliterait également le report modal, la gare de triage de Somain se trouvant à proximité.

Alors que ce projet devait figurer dans le volet mobilités du contrat de plan État-région (CPER) – le Gouvernement s'y était engagé –, il en est totalement absent, ce qui suscite l'inquiétude légitime des habitants et des élus locaux.

Quid du respect de la parole donnée en politique ? À l'heure où nous avons besoin de l'intervention et du soutien

financier de l'État, nous avons une fois de plus le sentiment que votre majorité abandonne le développement économique et le renforcement de l'attractivité du bassin minier. Lorsque des projets existent, il faut les soutenir ! Trois cent cinquante emplois sont en jeu. Nous attendons donc des actes forts et concrets pour le bassin minier du Nord et pour l'Ostrevent.

Madame la secrétaire d'État, nous demandons un engagement ferme du Gouvernement sur ce projet d'échangeur routier sur l'A21. L'État sera-t-il au rendez-vous ? Allez-vous vous engager dans ce projet et apporter les garanties financières nécessaires à sa bonne réalisation ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, *secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté.* L'État est toujours aux côtés des collectivités territoriales. Tenir sa parole en politique est pour moi une évidence, autant que faire se peut.

Le choix des projets routiers à financer dans le cadre du volet mobilités des contrats de plan État-région 2023-2027 est plus sélectif que par le passé, afin de réorienter les moyens financiers vers des modes de transport plus durables.

Dans les Hauts-de-France, l'État et la région ont donné la priorité à la poursuite de l'aménagement d'itinéraires routiers structurants, en particulier la RN2. Cependant, des aménagements ponctuels, répondant à des enjeux d'amélioration de la desserte du territoire, peuvent être financés et promus par des collectivités territoriales, sous réserve que leur intérêt soit démontré et que leurs impacts aient été préalablement évalués.

Or Somain est déjà desservie par deux échangeurs distants d'environ 3 kilomètres. Un nouvel échangeur serait susceptible d'entraîner des reports de trafic non souhaités sur l'A21 et de modifier significativement le trafic sur le réseau local. Compte tenu de la faible distance entre les échangeurs 27 et 28, sa compatibilité avec les règles de la conception autoroutière reste par ailleurs à vérifier. Il convient de s'assurer que des solutions alternatives sur le réseau routier local ne permettent pas de répondre efficacement aux besoins, dans le cadre d'une concertation précise et détaillée – il faut faire dans la dentelle – qui permettra d'éviter tout déport de trafic susceptible de créer des problèmes de circulation sur d'autres échangeurs.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthieu Marchio.

M. Matthieu Marchio. Ce n'est pas l'engagement pris par Clément Beaune, alors ministre des transports, qui avait donné un accord de principe. En outre, l'échangeur existant au niveau de Somain et d'Aniche est complètement engorgé, ce qui crée des risques en matière de sécurité routière, alors même que des écoles et des zones commerciales et industrielles sont situées à proximité. Un nouvel échangeur routier, ou un autre aménagement, est nécessaire pour le territoire, ne serait-ce que pour cette raison.

Données clés

Auteur : M. Matthieu Marchio
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 630
Rubrique : Transports routiers
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 février 2024
Réponse publiée le : 6 mars 2024, page 1478

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD630

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 février 2024